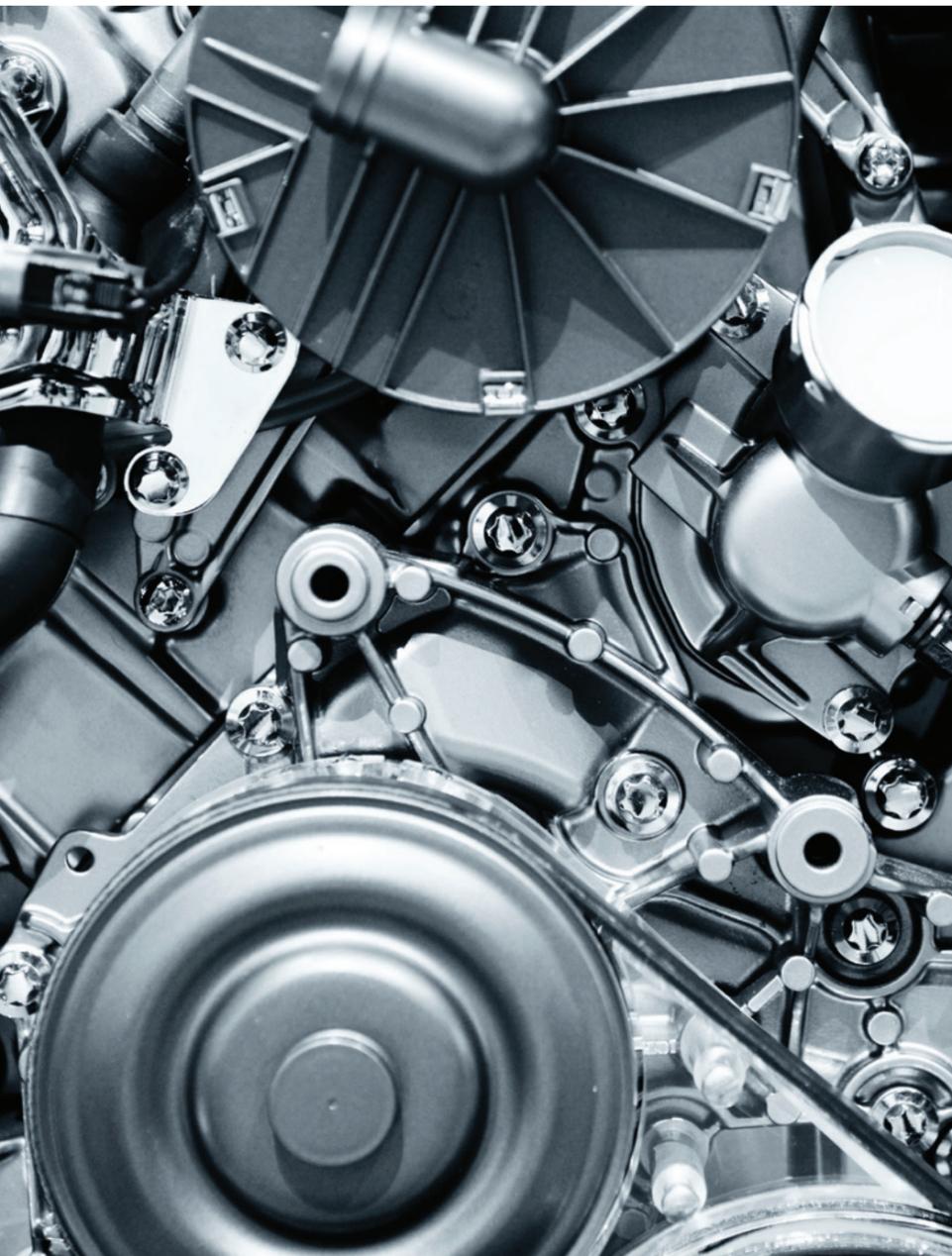


# Au moment de la vente

Protection prolongée



*Ayez la tranquillité d'esprit*

## **Protection à l'échelle nationale**

PPFC couvre votre véhicule partout au Canada et dans la partie continentale des États-Unis.

## **Réponse directe**

PPFC donnera suite à votre demande en toute rapidité et efficacité. Nous payons les coûts de réparations des services autorisés directement à l'atelier de réparation, ce qui vous évite d'avoir à payer de votre poche et l'inconvénience d'avoir à attendre un remboursement.

## **Protection transférables**

Dans l'éventualité où vous choisissez de vendre votre véhicule, vous pouvez demander à transférer la protection au prochain propriétaire pour le reste de la durée du contrat.

## **Franchise**

Vous pouvez choisir parmi des franchises de 100 \$ ou de 200 \$ par visite pour réparation, taxes applicables en sus, pour toutes les réparations couvertes. Dans l'éventualité où une même composante est à nouveau défectueuse, aucune franchise ne sera demandée pour sa réparation ou son remplacement.

## **Franchise réduite**

La franchise sélectionnée sera réduite de 50 \$ lorsque les réparations sont effectuées chez le concessionnaire qui vous a vendu le véhicule.



Voyagez l'esprit tranquille.

## Voyagez avec un plan de protection First Canadian.

Craignez-vous que ne surviennent des bris inattendus et des réparations coûteuses imprévues? Comme le coût des réparations et des composantes augmente chaque année, des réparations onéreuses peuvent constituer un fardeau financier. **Laissez vos préoccupations à la maison grâce à PPFC.**

- PPFC donnera suite à votre demande rapidement et efficacement. **Nous payons les coûts de réparations des services autorisés directement à l'atelier de réparation**, ce qui vous évite d'avoir à payer de votre poche et l'inconvénience d'avoir à attendre un remboursement.
- Choisissez parmi l'un de nos plans de protection afin de vous protéger contre ces dépenses imprévues.

**Mieux vaut avoir une protection et NE PAS en avoir besoin, que d'en avoir besoin et N'EN AVOIR AUCUNE.**



## Choisissez le bon plan pour vous.

Ultimum et Ultimum Plus  
Sélect Plus  
Groupe motopropulseur

1	Moteur	●	●	●
2	Turbocompresseur/compresseur volumétrique	●	●	●
3	Boîte de vitesses	●	●	●
4	Boîte de transfert	●	●	●
5	Essieu d'entraînement	●	●	●
6	Direction agissant sur les roues avant		●	●
7	Freins		●	●
8	Système électrique		●	●
9	Climatiseur		●	●
10	Système de carburant		●	●
11	Suspension avant et arrière		●	●
12	Système de chauffage et de refroidissement		●	●
13	Protection du système d'émission *		●	●
14	Groupes de pièces Ultimum **			●

\* Des limites de kilométrage s'appliquent.

\*\* Consultez le contrat pour une liste complète des pièces qui ne sont pas couvertes



SANS FRAIS : 1 800 381-2580

# Annexe sur la protection

inclut les pièces et la main d'oeuvre pour les composantes suivantes :



## MOTEUR

Bloc-cylindres et toutes les pièces internes lubrifiées du moteur	●	●	●
Culasses	●	●	●
Pistons et segments de piston	●	●	●
Bielles et roulements	●	●	●
Vilebrequin et roulements principaux de vilebrequin	●	●	●
Supports d'arbre à cames en tête	●	●	●
Couvercle et module	●	●	●
Arbre à cames et roulements d'arbre à cames	●	●	●
Galets de came	●	●	●
Chaîne ou courroie de distribution (sauf si la courroie de distribution n'a pas été remplacée lorsque requis par le fabricant)	●	●	●
Engrenages de distribution	●	●	●
Couvercle de chaîne de distribution	●	●	●
Tendeurs de chaîne de distribution	●	●	●
Guides de chaîne et de courroie de distribution	●	●	●
Poulie de courroie de distribution	●	●	●
Tendeur de courroie serpentine du moteur	●	●	●
Poulie intermédiaire et roulements de poulie intermédiaire	●	●	●
Volant moteur (excluant les dents)	●	●	●
Bras de culbuteur et arbres de culbuteur	●	●	●
Roulements de culbuteur	●	●	●
Soupapes de culasse	●	●	●
Joints de soupapes et sièges de soupape	●	●	●
Poussoirs de soupape et ressorts de soupape	●	●	●
Dispositifs de retenue de soupape	●	●	●
Tiges de poussoir	●	●	●
Pompe à eau	●	●	●
Pompe à huile/carter de pompe à huile	●	●	●
Appareils d'équilibrage harmonique	●	●	●
Carter d'huile (excluant les filets du bouchon de vidange)	●	●	●
Collecteur d'admission	●	●	●
Collecteur d'échappement (excluant l'ensemble de collecteur et convertisseur)	●	●	●
Couvercles de soupape	●	●	●
Supports de moteur	●	●	●
Pompe à injection de carburant diesel	●	●	●
Pompe à vide pour carburant diesel	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●	●



## TURBOCOMPRESSEUR/ COMPRESSEUR VOLUMÉTRIQUE

Carter de turbocompresseur et de compresseur volumétrique ainsi que les pièces du turbocompresseur et du compresseur volumétrique	●	●	●
Soupapes de sécurité	●	●	●
Refroidisseur intermédiaire	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●	●

## BOÎTE DE VITESSES

(automatique et manuelle)

Carter de boîte de vitesses (si endommagé de l'intérieur) et toutes les pièces internes du carter de boîte de vitesses	●	●	●
Arbre d'entrée	●	●	●
Cylindre d'embrayage principal	●	●	●
Convertisseur de couple	●	●	●
Modulateur de vide	●	●	●
Supports de boîte de vitesses	●	●	●
Bac à huile	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●	●

## BOÎTE DE TRANSFERT

Boîte de transfert (si endommagée de l'intérieur) et toutes les pièces internes de la boîte de transfert	●	●	●
Moteur d'encodeur	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●	●

## ESSIEU D'ENTRAÎNEMENT

(Avant et arrière)

Carter d'entraînement final	●	●	●
Carter d'essieu d'entraînement (si endommagé à l'intérieur) et toutes les pièces internes lubrifiées	●	●	●
Couvercle de différentiel	●	●	●
Arbre d'essieu	●	●	●



## ESSIEU D'ENTRAÎNEMENT (Cont.)

(Avant et arrière)

Carter d'entraînement final	●	●	●
Carter d'essieu d'entraînement (si endommagé à l'intérieur) et toutes les pièces internes lubrifiées	●	●	●
Couvercle de différentiel	●	●	●
Arbre d'essieu	●	●	●
Joint universel d'arbre	●	●	●
Roulements de roue	●	●	●
Ensemble de roulements de moyeu (à moins que le bris soit causé par le système de freins anti-verrouillage)	●	●	●
Roulements de roue biseautés	●	●	●
Moyeux de verrouillage	●	●	●
Arbre d'entraînement	●	●	●
Joints homocinétiques	●	●	●
Actionneurs de transmission	●	●	●
Soufflets homocinétiques	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●	●

Si un ensemble de levage a été installé, aucune protection ne sera offerte pour les joints à rotule.

## DIRECTION AGISSANT SUR LES ROUES AVANT

Boîte de direction et toutes les pièces internes	●	●	●
Engrenage à crémaillère	●	●	●
Pompe de servodirection	●	●	●
Boyaux de servodirection	●	●	●
Fusées de direction	●	●	●
Bielle pendante	●	●	●
Bras intermédiaire	●	●	●
Tringle centrale	●	●	●
Arbre de colonne de direction supérieur	●	●	●
Relais	●	●	●
Capteurs	●	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●	●

# Annexe sur la protection

inclut les pièces et la main d'oeuvre pour les composantes suivantes :



## FREINS

Maître-cylindre	●	●
Multiplicateur de dépression	●	●
Survolteur hydraulique	●	●
Étrier de frein à disque	●	●
Cylindres de roue	●	●
Soupape de compensation	●	●
Conduites hydrauliques de frein en métal	●	●
Soupape combinée	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●

## SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Alternateur	●	●
Groupe d'instruments numériques	●	●
Carte de circuits imprimés de tableau de bord	●	●
Régulateur de tension	●	●
Moteur de démarreur	●	●
Solénoïde de démarreur	●	●
Dispositif d'entraînement de démarreur	●	●
Faisceau de fils de compartiment moteur installé en usine	●	●
Module d'allumage électronique	●	●
Bobine détectrice de distributeur	●	●
Interrupteur d'allumage	●	●
Cylindre de verrouillage d'allumage	●	●
Bobines d'allumage	●	●
Moteur d'essuie-glace avant et arrière	●	●
Pompe et interrupteur de lave-glace	●	●
Interrupteurs électriques manuels	●	●
Ordinateur et module de commande de carrosserie	●	●
Module de commande du groupe motopropulseur	●	●
Interrupteur de feu d'arrêt	●	●
Interrupteur et moteur des phares	●	●
Interrupteur de clignotant	●	●
Ensemble de commande de chauffage et de climatisation	●	●
Résistance de moteur de soufflante	●	●
Klaxons	●	●
Module de régulateur de vitesse installé en usine	●	●
Transducteur de commande de régulateur de vitesse	●	●
Dispositif de servo et amplificateur de régulateur de vitesse	●	●



## SYSTÈME ÉLECTRIQUE (Cont.)

Interrupteur de régulateur de vitesse	●	●
Moteurs de ventilation forcée	●	●
Moteur de glace électrique (excluant les régulateurs)	●	●
Interrupteur de glace électrique	●	●
Moteurs de sièges électriques en état de service (excluant le cadre/la base)	●	●
Interrupteur de siège électrique	●	●
Moteur de rétroviseur électrique (excluant les ensembles)	●	●
Interrupteur de moteur de rétroviseur électrique	●	●
Moteur d'antenne électrique (excluant le mât)	●	●
Moteur de toit décapotable	●	●
Moteur de toit ouvrant en état de service (excluant le cadre)	●	●
Interrupteur de désambueur arrière	●	●
Grille de désambueur de lunette arrière (excluant la vitre)	●	●
Actionneur et interrupteur de verrouillage de portière électrique	●	●

## CLIMATISEUR

Condensateur	●	●
Compresseur	●	●
Ensemble d'embrayage et poulie	●	●
Conduites et boyaux de climatisation	●	●
Évaporateur	●	●
Interrupteur de coupure de compresseur haut/bas	●	●
Soupape d'expansion	●	●
Interrupteur de cycle de pression	●	●
Tube d'orifice	●	●
Joints et joints d'étanchéité	●	●

## SYSTÈME DE CARBURANT

Pompe à carburant	●	●
Buses et injecteurs de carburant diesel	●	●
Réservoir de carburant	●	●
Sonde mécanique de réservoir de carburant	●	●
Rampe de distribution de carburant	●	●
Régulateur de pression de carburant	●	●
Conduites de refoulement de carburant en métal	●	●
Clapet sélecteur de réservoir de carburant	●	●



## SUSPENSION AVANT ET ARRIÈRE

Bras de commande supérieur et inférieur	●	●
Arbres ou douilles de bras de commande	●	●
Joints à rotule supérieurs et inférieurs	●	●
Barres de torsion et supports ou douilles	●	●
Barre stabilisatrice (excluant tout système de déconnexion électronique)	●	●
Tringles et douilles de stabilisateur	●	●
Chevilles d'attelage	●	●
Broche et support de broche	●	●

## SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

Faisceau de chaufferette	●	●
Moteur de soufflante avant et arrière	●	●
Ventilateur et moteur de refroidissement de moteur	●	●
Moyau d'embrayage de ventilateur hydraulique	●	●
Radiateur	●	●
Soupape d'eau chaude	●	●

## SYSTÈME D'ÉMISSION

Pompe à air	●	●
Capteur d'arbre à cames	●	●
Solénoïde de purge de réservoir	●	●
Solénoïde d'évent de réservoir (excluant l'ensemble de filtre à cartouche)	●	●
Détecteur de cognement	●	●
Capteur d'angle de vilebrequin	●	●
Solénoïde EGR	●	●
Soupape EGR	●	●
Moteur de commande de ralenti	●	●
Capteur de débit d'air massique	●	●
Capteur de pression de collecteur	●	●
Capteur d'O2 (oxygène)	●	●
Capteur de température de liquide de refroidissement de PCM	●	●
Capteur de position d'accélérateur en état de service	●	●
Pompe à vide	●	●

# Annexe sur la protection

## CE QUI EST COUVERT

### VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Offre une protection pour les batteries de véhicules électriques ou hybrides, les blocs-batteries, ou un équivalent qui alimente un véhicule électrique ou hybride. La prestation maximale est de 10 000 \$. Comprend 1 réparation ou 1 remplacement de l'unité de recharge à domicile du véhicule, jusqu'à un maximum de 800 \$. Ne couvre pas la dégradation de la capacité de la batterie.

**Protection disponible uniquement pour les plans Ultimium et Ultimium Plus.**

### ÉMISSIONS

Le plan Sélect Plus inclut la protection pour le système d'émission, et ce, lorsque l'odomètre du véhicule indique moins de 100 000 km. Les plans Ultimium et Ultimium Plus prolongent cette protection jusqu'à un maximum de 140 000 km à l'odomètre.

### JOINTS ET JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ

Protection pour tous les joints et joints d'étanchéité, qui contiennent des liquides ou des lubrifiants, énumérés pour le plan de protection sélectionné. Par souci de clarté, la protection couvre les fuites excessives. **Comprise avec tous les niveaux de protection.**

### GROUPES DE PIÈCES ULTIMIUM

Les plans de protection Ultimium et Ultimium Plus incluent toutes les autres pièces ou composantes du système mécanique, à moins qu'elles ne soient spécifiquement énumérées comme n'étant pas couvertes. Consultez le contrat pour une liste complète des pièces n'étant pas couvertes.

## AVANTAGES ADDITIONNELS

(INCLUS AVEC TOUS LES NIVEAUX DE PROTECTION)

### SERVICE DE DÉPANNAGE ET FRAIS DE REMORQUAGE

Si votre véhicule ne peut pas fonctionner en toute sécurité par ses propres moyens, nous paierons le remorquage du véhicule chez le concessionnaire (jusqu'à 240 \$) ou à une autre location (jusqu'à 100 \$). Les services additionnels incluent l'assistance mécanique mineure, le service de pneus, l'assistance batterie, le service de livraison d'essence et le service de serrurier. Aucune franchise ne sera applicable.

### LOCATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE

**Location** - En cas de bris couvert nécessitant des réparations durant la nuit, nous vous paierons ou rembourserons les frais assortis d'un reçu pour un véhicule de location, ou nous vous rembourserons les frais de taxi ou de transport public. Jusqu'à 50 \$ par jour, maximum de 250 \$ par réparation. Aucune franchise ne sera applicable.

**Interruption de voyage** - Si le bris se produit à plus de 100 kilomètres de votre résidence principale et qu'un atelier de réparation doit conserver le véhicule jusqu'au lendemain, nous vous rembourserons les dépenses assorties d'un reçu pour l'hébergement et les repas. Jusqu'à 150 \$ par jour, maximum de 450 \$ par réparation. Aucune franchise ne sera applicable.

## Rabais sur le prix garanti (GPR)

(Disponible pour les plans admissibles)

Si le plan que vous avez choisi inclut l'option GPR, vous pouvez demander un remboursement aussitôt que la date d'expiration du contrat est dépassée. Les remboursements sont fondés sur le montant que vous avez payé à l'origine pour le contrat, jusqu'à un maximum de 2 000 \$, moins la franchise.

- Le titulaire du contrat original doit toujours être le propriétaire inscrit du véhicule.
- Aucune demande de règlement pour bris mécanique ni aucune autre demande pour des avantages de la protection ne doivent avoir été déposées pendant toute la durée du contrat.
- La demande de remboursement doit être soumise et reçue dans les délais prescrits.

Certaines conditions s'appliquent - Consultez le contrat pour de plus amples détails.





*Plans de protection First Canadian*

**Contrats relatifs aux bris mécaniques**  
**Administrateur/débiteur**  
Protection de réparation First Canadian  
320 Sioux Road  
Sherwood Park, AB T8A 3X6

Tél. sans frais : 1 800 381-2580  
Tél. local : 1 780 467-9575  
Télec. sans frais : 1 800 304-4031  
Télec. local : 1 780 467-9812

\* REMARQUE : Le contenu de la présente brochure constitue seulement un résumé de certaines conditions générales du contrat. Veuillez consulter le contrat pour obtenir tous les détails de la protection et des exclusions. Ce ne sont pas tous les contrats qui sont offerts dans toutes les provinces, et certaines dispositions pourraient varier selon les exigences provinciales.